

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 88-1436/CAB portant exonération de matériel pour l'Office national des Anciens Combattants .

n° 88-1436/CAB

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
12 décembre 1988

Numéro JO
n° 24 du 31/12/1988

Date du numéro
31 décembre 1988

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

sont exonérés des taxes et surtaxes d'importation ainsi que des frais de port les matériels suivants destinés à l'Office national des Anciens Combattants (don du Secrétariat d'Etat français aux Anciens Combattants). — 1 000 paires de chaussures de toile, — 1 500 couvertures.